

Réponse à l'interpellation de Mme Caroline SAAL et de Mme Véronique DEMBOUR

Concerne : à quand la fin du stationnement en double file

Madame la Cheffe de groupe,

Madame la Conseillère,

Je partage votre constat selon lequel l'incivisme est beaucoup trop présent sur nos routes.

Je vous confirme que la police travaille et dresse de nombreux PV. Les statistiques sont les suivantes : en 2019, 19.791 PV ont été dressés pour toutes les infractions liées à l'arrêt et au stationnement : sont visés ici les stationnements en double file, les stationnements sur les trottoirs, les stationnements dans des endroits où un signal l'interdit, les stationnements sur les emplacements PMR.

Je confirme d'ailleurs que je reçois tous les jours des courriers de personnes qui se plaignent d'avoir été sanctionnées pour un mauvais stationnement (je ne parle pas ici du stationnement payant).

Les chiffres du budget illustrent également cette activité : 1,3 millions euros de recettes ont été perçus en 2018 en matière de sanctions administratives liées à l'arrêt et au stationnement.

Le mauvais stationnement reste néanmoins un fléau qui n'est pas simple d'éradiquer puisqu'il nécessite le constat en flagrant délit.

L'arrivée des scans cars, même si ces véhicules ne contrôleront pas ce type d'infraction, sera un moyen de discipliner davantage les automobilistes, mais également et surtout de dégager de la capacité policière. J'ai demandé au Chef de Corps – j'ai demandé instamment au Chef de Corps- que cette capacité policière soit affectée au contrôle du stationnement en double file. Il faut être évidemment attentif aux cyclistes, mais je dirais que ma toute première

préoccupation ce sont les piétons, les piétons PMR, les piétons avec des landaus et également les cyclistes.

La solution passera aussi par des réformes structurelles comme le tram, l'augmentation des pistes cyclables, les 15 corridors vélos, etc...

Donc oui pour un contrôle mais aussi pour des réformes structurelles.

WILLY DEMEYER